

Le lundi 8 mars 2010

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac, tenue le lundi 8 mars 2010, à 19h30, à l'hôtel de ville, 601 chemin de la Gare, Ivry-sur-le-Lac, sous la présidence de monsieur le Maire Kenneth G. Hague, à laquelle sont présents mesdames les conseillères Claire R. Leduc et Raymonde Lefrançois et messieurs les conseillers Melvyn Hodes, Stéphane Pipon, Pierre Vérot et Daniel Charette.

Le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jean-Raymond Dufresne est aussi présent.

### **1. Moment de réflexion**

### **2. Présences et quorum**

Monsieur le maire ayant constaté le quorum déclare la présente séance ouverte.

Résolution  
2010-03-019

### **3. Acceptation de l'ordre du jour**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente assemblée;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller Melvyn Hodes  
Appuyé par la conseillère Raymonde Lefrançois  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adoptée

Résolution  
2010-03-020

### **4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2010**

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a remis une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2010, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Pierre Vérot  
Appuyé par la conseillère Claire R. Leduc  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès verbal de la séance ordinaire du 8 février 2010 soit accepté, tel que présenté.

Adoptée

## **5. Administration et finances**

Résolution  
2010-03-021

### **5.1 Acceptation des chèques émis au 8 mars 2010**

Il est proposé par le conseiller Daniel Charette  
Appuyé par le conseiller Stéphane Pilon  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des chèques émis au 8 mars 2010 au montant de 11 130,35 \$ soit approuvée.

Adoptée

Résolution  
2010-03-022

### **5.2 Acceptation de la liste des comptes à payer**

Il est proposé par le conseiller Daniel Charette  
Appuyé par le conseiller Melvyn Hodes  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des comptes à payer, au montant de 23 660,02 \$, soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Jean-Raymond Dufresne

Le 8 mars 2010

Adoptée

### **5.3 État préliminaire des activités financières au 28 février 2010**

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal l'état des activités financières des revenus et des dépenses au 28 février 2010.

Résolution  
2010-03-023

### **5.4 Dépôt du Rapport financier annuel, préparé par Amyot Gélinas c.a., pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009**

Il est proposé par la conseillère Claire R. Leduc  
Appuyé par le conseiller Melvyn Hodes  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac approuve le dépôt du Rapport financier annuel et le rapport du vérificateur externe, Amyot Gélinas c.a., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009.

Adoptée

Résolution  
2010-03-024

### **5.5 Annulation de frais d'intérêts et de pénalités – Matricule 3903-83-9025**

ATTENDU QUE, dû à une erreur d'informatique, des frais d'intérêts et de pénalités au montant de 63,94 \$ se sont accumulés depuis septembre 2007 pour le matricule 3903-83-9025.

Il est proposé par le conseiller Stéphane Pilon  
Appuyé par la conseillère Raymonde Lefrançois  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac autorise l'annulation de frais d'intérêts et de pénalités de 63,94 \$ pour le matricule 3903-83-9025.

Adoptée

## **6. Urbanisme**

S/O

## **7. Travaux publics**

### **7.1 Dépôt du rapport du service de voirie pour le mois de février 2010**

Le registre des Travaux de voirie effectués durant le mois de février 2010 est déposé aux membres du conseil municipal.

Résolution  
2010-03-025

### **7.2 Mandat à Louis Labonté ingénieur – Plans et devis et réalisation de projet pour la réfection de 2 segments du Chemin Lacasse**

ATTENDU QU'une étude préliminaire en vue de la réfection du chemin Lacasse a été faite, à l'automne 2009, par la firme Les Consultants L. J. Labonté de St-Jérôme et que le coût total pour la réfection complète des 1,6 kilomètres de ce chemin est évalué à 362 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder en 2010 à la réfection d'environ 830 mètres dudit chemin Lacasse et ce, en deux segments comme suit :

1. 510 mètres à partir de l'intersection du chemin Lac la Grise et;
2. À partir de l'adresse civique 385 chemin Lacasse jusqu'à la fin dudit chemin municipal (adresse civique 315 chemin Lacasse)

Il est proposé par le conseiller Melvyn Hodes  
Appuyé par le conseiller Stéphane Pilon  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte les offres de services professionnels de Louis Labonté ingénieur de la firme Les Consultants L. J. Labonté de St-Jérôme, pour la réfection desdits segments du Chemin Lacasse comme suit :

- la préparation des plans et devis (incluant l'appui à la préparation de l'appel d'offre) tel que décrit dans l'offre de service du 22 février 2010. Les honoraires professionnels pour ce mandat seront de 4 150 \$ plus les taxes applicables.
- la réalisation du projet (principalement la surveillance quotidienne des travaux) tel que décrit dans l'offre de service du 22 février 2010. Les honoraires professionnels pour ce mandat seront de 4 300 \$ plus les taxes applicables.

QUE le directeur général soit autorisé à confirmer le mandat pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

## **8. Loisirs, Culture et Patrimoine**

S/O

## **9. Environnement et Santé**

S/O

## **10. Varia**

Résolution  
2010-03-026

### **10.1 Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques – Centre d’urgence 9-1-1, Ville de Mont-Tremblant**

ATTENDU QUE l’Agence municipale de financement et de développement des centres d’urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu’elle doit faire remise aux municipalités locales, aux fins du financement des centres d’urgence 9-1-1, de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

ATTENDU QUE la Municipalité d’Ivry-sur-le-Lac fait parti de l’Agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts et que le service de centre d’urgence 9-1-1 est une compétence de l’Agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU QUE l’Agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts désire que l’Agence fasse plutôt remise directement à l’organisme qui lui offre les services de centre d’urgence 9-1-1, dès que la chose sera possible;

Il est proposé par le conseiller Melvyn Hodes  
Appuyé par le conseiller Stéphane Pipon  
Et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal d’Ivry-sur-le-Lac autorise la demande à l’Agence municipale de financement et de développement des centres d’urgence 9-1-1 du Québec de verser, dès que possible, à la Ville de Mont-Tremblant, pour et à l’acquit de l’Agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts, toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l’article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues pour le territoire d’Ivry-sur-le-Lac.

La présente ayant un effet libératoire pour l’Agence à l’égard de l’Agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts tant qu’elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l’Agence de faire rapport à l’agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts des sommes ainsi versées.

Adoptée

### **11. Période de questions**

Aucune question.

Résolution  
2010-03-027

### **12. Fermeture de la séance à 19h45**

Il est proposé par la conseillère Raymonde Lefrançois  
Appuyé par le conseiller Pierre Vérot  
Et résolu à l’unanimité :

QUE la séance soit levée.

Adoptée

---

Kenneth G. Hague  
Maire

---

Jean-Raymond Dufresne  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier